

LA LUTTE CONTRE LES RACISMES ET LA XÉNOPHOBIE : UN ENJEU SYNDICAL

Les travailleur·ses étranger·es toujours plus ciblé·es

Focus sur la CONFÉRENCE CGT du 15 janvier 2026

LUTTES ET DROITS DES TRAVAILLEUR·SES MIGRANT·ES

L'extrême droite progresse partout, elle nourrit et amplifie les craintes infondées des populations sur l'immigration. Sa normalisation rampante favorise une explosion du racisme et de la xénophobie.

Loin de contrer ce raz-de-marée, le gouvernement l'accompagne, notamment en proposant en 2024 une loi sur l'immigration digne du Rassemblement national qui l'a d'ailleurs votée. Bien que les dispositions les plus intolérables aient été censurées par le Conseil constitutionnel, notamment la « préférence nationale » et le rétablissement du délit de séjour irrégulier, la loi durcit les conditions de séjour des travailleur·ses étranger·es et participe à leur stigmatisation. Aujourd'hui, obtenir ou renouveler un titre de séjour est un parcours du combattant !

LA CGT, en lutte contre les racismes et la xénophobie

La CGT est aux côtés de tou·tes les travailleur·ses, français·es ou étranger·es, avec ou sans papiers. Elle combat toutes les discriminations, notamment racistes et xénophobes.

C'est forte de cet ADN qu'elle a organisé le 15 janvier dans son siège de Montreuil une conférence sur les luttes et les droits des travailleur·ses sans papiers. Elle visait à tracer des pistes de réflexion et d'action pour regagner des droits, à partir de l'analyse de la situation internationale et des témoignages des acteur·ices des luttes qui ont émaillé ces vingt dernières années.

La voie des régularisations via les métiers en tension a été largement cadencée. Les principaux métiers exercés par les travailleur·ses en sont exclus.

Le nombre de régularisation des salarié·es a chuté de 54 % entre 2024 et 2025.

POUR LES TRAVAILLEUR·SES AYANT UN TITRE DE SÉJOUR, LA DÉMARCHE DE RENOUELEMENT EST UN ENFER

Cela n'est pas uniquement lié au manque de fonctionnaires ou à la dématérialisation du traitement des dossiers, mais bien à une **volonté politique**. Plusieurs centaines de milliers d'étranger·es voient aujourd'hui leur **contrat de travail suspendu, perdent leurs droits sociaux et parfois se retrouvent à la rue !** Une partie d'entre elles et eux, très hautement qualifié·es sont également victimes des lois et circulaires récentes qui les mettent en grande précarité.

“

Représentant plus de 12% des salarié·es, les travailleur·ses étranger·es assurent des missions essentielles pour la société. Leur précarisation est une aubaine pour le patronat pour affaiblir les droits sociaux de tou·tes.

En précarisant sa situation, on force le travailleur étranger à aller sur des métiers en tension, et s'il refuse, il perd son titre de séjour ! L'Etat offre ainsi une nouvelle main d'oeuvre sous emprise au patronat par le chantage au renouvellement du titre de séjour.



Quant au travailleur sans papier, il est encore davantage la proie de l'économie sombre qui se développe, victime de traite des êtres humains, comme ce fut le cas dernièrement sur les chantiers des Jeux Olympiques.



En réponse, les syndicats doivent s'engager dans un soutien sans faille aux travailleurs renouvelant leurs titres : pression sur l'employeur pour éviter les suspensions de contrat de travail, action jusqu'à la grève dans l'entreprise ou la branche, conférences de presse,...

L'égalité des droits est notre boussole. Tout recul pour les plus vulnérables conduira au recul de tou·tes !

La CGT fait le choix de mettre au coeur de la lutte contre l'exploitation capitaliste celle de la défense des droits de tou·tes. Nous faisons partie d'une seule classe : celle des travailleur·ses de France, quelles que soient nos origines.

LUTTES ET DROITS DES TRAVAILLEUR·SES MIGRANT·ES

/ Témoignages



CHRISTIANE

Je suis arrivée en Belgique en Août 2015 pour suivre un cursus en design d'intérieur que j'ai réussi. En raison d'un calendrier tardif des examens pour les étudiants étrangers, je n'ai pas pu renouveler mon titre de séjour à temps malgré l'obtention de mon diplôme. Cette situation m'a conduite à rejoindre la France où mon grand frère vivait déjà.

Après mes études de design d'intérieur en Belgique, j'ai rencontré des difficultés pour trouver un emploi dans mon domaine. Lorsque je suis arrivée en France en 2021, ces difficultés ont continué. Impossible de trouver un travail dans la décoration d'intérieur ! Finalement, c'est grâce à une amie d'enfance que j'ai pu trouver un emploi...mais dans un autre secteur : la garde d'enfants, l'accompagnement scolaire et l'aide aux devoirs. De plus, le fait de travailler sans titre de séjour pendant un certain temps a rendu ma situation encore plus difficile et instable.

Pendant longtemps, travailler sans titre de séjour a été une source d'angoisse et d'instabilité permanentes. Un tournant décisif s'est produit lorsque mon frère m'a fait connaître la CGT. J'y ai découvert bien plus qu'un syndicat : un véritable espace de solidarité, de soutien et de luttes collectives pour les travailleurs et travailleuses sans papier. J'y ai notamment rencontré Philippe, qui m'a encouragée et m'a appris à prendre la parole en public, à porter ma voix et à revendiquer mes droits. Grâce à cet accompagnement, j'ai pris conscience que j'avais, moi aussi, le droit de m'exprimer et d'exiger ce qui me revenait de droit.

Concernant les démarches administratives, je n'ai déposé ma demande de séjour qu'une fois en contact avec la CGT qui m'a accompagnée. Je n'ai ainsi pas rencontré de difficultés particulières avec la préfecture : j'ai obtenu mon titre de séjour en Juin 2025. Cette régularisation a été une immense joie et une victoire personnelle et collective.

DULCE

Devenir enseignante

Diplômée d'une licence en FLE au Mexique en 2013, j'ai été acceptée en master Sciences du langage à l'Université de Rouen. Ne bénéficiant d'aucune bourse, j'avais obtenu un visa étudiant, qui me permettait également de travailler à mi-temps.

Malgré un début compliqué, j'ai d'abord travaillé dans la restauration. puis comme animatrice en langues, découvrant ma vocation pour l'enseignement de ma langue maternelle. Ainsi j'ai décidé en 2016 de poursuivre en master MEEF espagnol.

Renouveler un titre de séjour

Novembre 2016, premier contrat au Rectorat de Rouen, premier poste dans un collège. Professeur contractuelle dans neuf établissements de la Seine-Maritime et de l'Eure. En 2018, je demande un changement de statut concernant mon titre de séjour. Faute de CDI, la préfecture de Rouen refuse.

Malgré une autorisation provisoire finalement délivrée, l'absence de soutien du Rectorat - alors que les chefs d'établissement étaient satisfaits de mon travail - et un contrat insuffisant (6 heures) entraînent un nouveau refus.

Je me retrouve contrainte de travailler sans papiers durant l'année 2019-2020. La crise sanitaire de 2020 aggrave ma situation, au point que certains professionnels me conseillent de me marier pour régulariser mon statut. J'étais très choquée. Aujourd'hui, je suis en situation régulière.

Ma famille, c'est la CGT...

J'exprime de la gratitude envers l'association Welcome Rouen qui m'a logée et grâce à qui j'ai rencontré ma famille CGT. Au-delà d'un syndicat qui a su défendre mes droits, j'ai trouvé des personnes qui m'ont soutenue sans me connaître (pétition +de 500 signatures de collègues), qui ont cru en moi et qui se sont battues pour me faire sortir du trou obscur dans lequel je ne voyais plus la lumière.

Je voudrais devenir professeure certifiée afin de continuer mon engagement dans l'éducation publique et transmettre aux autres ce qui s'est passé pour moi, afin de les aider.

la lutte est nécessaire

pour montrer que l'union est la force de notre société et que, sans cette solidarité, nous, travailleur·ses et ex-travailleur·ses sans papiers, n'aurions pas pu sortir de la précarité, ni connaître cette partie de la France que j'aime tant : la fraternité. Camarades sans papiers, continuons la lutte, battons-nous et ne perdons pas espoir parce que chaque lutte est un espoir et une preuve de notre humanité. Nous ne sommes pas seuls. Avec la CGT, tou·tes ensemble, montrons que nous pouvons faire valoir nos droits et faire reconnaître la contribution de chacun·e à la société. L'unité, c'est aussi avec les travailleurs qui ont des papiers, nos collègues français.

**On gagnera le combat ensemble !
On bosse ici, on vit ici, on reste ici !
; Hasta la victoria, siempre !**

ACCOMPAGNER LES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS ÉTRANGERS, AVEC OU SANS PAPIERS / Formation à Grenoble

Le 25 novembre 2026 se tenait à l'Université de Grenoble la deuxième expérimentation de la formation proposée par le GISTI et l'intersyndicale CGT-FSU-Solidaires « Accompagner les étudiantes et étudiants étrangers, avec ou sans papiers ». Cette formation est le fruit d'un travail collectif de ces quatre organisations et vient après le travail d'un collectif plus large pour la construction du guide du même nom.

Huit stagiaires étaient présent-es, une formatrice, trois formateurs et deux intervenantes de collectifs grenoblois.

La formation a tout d'abord été l'occasion de **former les camarades présents à l'accueil et l'accompagnement des étudiant.es étranger.es** en reprise d'études ou en situations administratives compliquées. **Solène Ducci, juriste au GISTI, a fait une présentation sur « les mots de la migration » puis a présenté le guide.** Elle s'est poursuivie par la mise en situation pratique des stagiaires avec des situations fictives réalistes à traiter à l'aide du même guide.



RUSF
Réseau Universités Sans Frontières



>>> NOUS AVONS IDENTIFIÉ PLUSIEURS BATAILLES :

À L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES ...

- Obtenir l'accès automatique à une formation à l'université après la validation du DU Passerelle,
- Lutter contre les discriminations mises en place dans certaines facultés (Économie et Droit notamment) qui limitent l'accès au statut étudiant pour les exilé-es,
- Maintenir la pression sur la possibilité d'exonérer de droits d'inscription les étudiants étrangers, en lien avec la lutte pour la gratuité des études,
- Avoir une personne référente « étudiants en exil » dans chaque composante pour défendre leurs droits (droit aux études, aux stages, non discrimination dans la lecture des dossiers, ...)

... ET AU NIVEAU NATIONAL

- Abandon de la DAP verte, mise en place de procédures de candidature spécifiques comme pour les étudiant-es réfugié-es avec des dates limites alignées sur celles de parcours-sup.
- Accès à certaines formations qui pour le moment semblent inaccessibles via la DAP : doubles-licences, LAS. Accès au DAEU, aux formations à la santé des IFSI.

L'après-midi, nous avons présenté la situation à l'université de Grenoble avec une intervention de notre camarade **Claire Wolfarth de la CGT, impliquée dans la mise en place de l'accueil via l'espace Colibri.** Nous avons aussi présenté l'action du réseau universités sans frontières (RUSF38), ainsi que l'ensemble de ce qui a pu être mis en place depuis 2015 en terme d'accueil des personnes en exil à l'Université. Puis sont intervenues **Martine François pour le réseau éducation sans frontière 38 (RESF38) et Lison Leneveler pour l'association Modus Operandi** qui travaille en particulier sur l'accueil des personnes en exil sur le bassin grenoblois élargi.

Les discussions ont permis de partager les **difficultés rencontrées, en particulier en termes d'accès au droit et séjour, au travail et au logement et les conséquences sur l'accès aux études.** Nous avons aussi partagé nos expériences en termes de mobilisations et parfois de transformation du Droit sur notre lieu de travail. Enfin nous avons pu discuter de **revendications à porter tant sur notre université qu'au niveau national.**

Cette journée a été très utile pour les stagiaires et très enrichissante par les différents échanges qui invitent à **progresser et à construire des mobilisations conjointement.**

gisti, les notes pratiques

Accompagner les étudiantes et étudiants étrangers, avec ou sans papiers

2^e édition



groupe d'information et de soutien des immigré-es

POURQUOI LA LUTTE ANTIRACISTE EST-ELLE UN ENJEU SYNDICAL ?

Un premier guide syndical fédéral

L'extrême droite aux portes du pouvoir, la parole raciste se libère sous l'effet d'une propagande continue. Antisiganisme, antisémitisme, islamophobie, négrophobie, racisme anti asiatique... : toutes les formes de racisme progressent et se renforcent mutuellement. Les paroles précèdent les actes et viennent justifier violences mais aussi discriminations au travail comme ailleurs. Ces pratiques ont pour conséquences sur les travailleur-ses qui les subissent des pertes de salaire, des inégalités d'accès aux promotions, des « plafonds de verres » et un impact concret sur la santé...

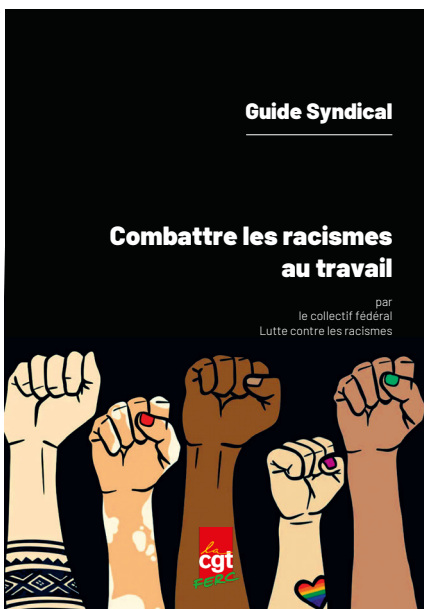
La lutte contre tous les racismes est un enjeu d'égalité sociale et d'émancipation.

Lorsqu'elle n'est pas prise en charge par le syndicat, elle éloigne de l'action syndicale les travailleur-ses qui en sont victimes. **En plus des effets concrets sur les vies et les destins des individus qui en sont victimes, le racisme affaiblit les résistances collectives au travail, en fragmentant la solidarité de classe et en mettant en compétition les salarié-es.**

Il invisibilise la compréhension des mécanismes d'oppression et d'exploitation au travail.

Il justifie des hiérarchies et produit une division racialisée du travail. Les possibilités d'évolution et d'émancipation sont entravées par des plafonds de verre, les victimes du racisme sont privées de leur pouvoir d'agir.

Le racisme conduit également à des alliances contre-nature au détriment de la solidarité de classe.



La lutte contre toutes les formes de racisme est un enjeu syndical.

Elle est l'affaire de toutes et tous et doit être prise en charge de manière quotidienne

C'est dans cette perspective que la FERC CGT a décidé de produire un



premier guide syndical « **Combattre les racismes au travail** » pour mener cette lutte au cœur de ses champs professionnels.

Outil juridique et pratique, ce guide aborde les démarches individuelles et collectives d'action syndicale et donne quelques conseils pour rendre plus efficace les luttes contre toutes les manifestations du racisme au travail.

Rédigé par les membres du **collectif Lutte contre les racismes de la FERC**, il s'adresse particulièrement aux travailleur-ses des secteurs de l'éducation, la recherche, la culture, l'enseignement supérieur, la formation, l'éducation populaire et le sport, mais est aussi intéressant pour d'autres champs du monde du travail.

La question du racisme vécu par les usager-es, qui nécessite un guide consacré, y est abordé uniquement lorsqu'il se confond avec la situation des salarié-es et des agent-es publiques.

APPRENTISSAGE : DISCRIMINATIONS LIÉES À L'ORIGINE

Concernant la scolarité, on peut noter que les jeunes d'origine étrangère sont victimes de discriminations dans tous les domaines de leur vie, y compris lorsqu'ils souhaitent accéder à l'apprentissage. Dans un rapport publié le 26 février 2026, la Défenseure des droits souligne que ces discriminations sont susceptibles d'entraîner « des comportements d'autocensure ».

Elle appelle donc à « assurer un accompagnement individuel » des jeunes lors de leur recherche d'un contrat d'apprentissage et à « veiller à la double responsabilité des employeurs et de l'institution scolaire ou universitaire pour garantir la non-discrimination ».

> voir Rapport *Jeunesses et discriminations fondées sur l'origine : répondre à l'impératif d'égalité*, par Claire Hédon, défenseure des droits. Février 2026

